

DÉLIBÉRATION N° SIE_2024_0006 DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 20 / 03 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Syndical du S.I.E de la Mercantine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Président, Michel BLASER.

Date de convocation : 13 / 03 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
6	4		2	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	4			

Étaient présents : M. Michel BLASER, Président, M. Marcel RENAUD, Vice-Président, M. Régis LACROIX, suppléant, Mme Catherine FORESTIER, Titulaire,

Procurator(s) :

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) : M. Julien BUFFAUT, titulaire, M. Romain VOLATIER, suppléant

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme Catherine FORESTIER

OBJET : BUDGET 2024 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : EXERCICE 2023

Monsieur Marcel RENAUD, Vice-Président, présente à l'assemblée les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 pour le budget du SIEA de la Mercantine (22700) et de Mercantine Assainissement (22800) comme suit :

BUDGET 22700 – SIEA DE LA MERCANTINE

INVESTISSEMENT

• Dépenses	Prévues :	127 280.00
	Réalisées :	35 432.28
• Recettes	Prévues :	127 280.00
	Réalisées :	34 646.05

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	Prévues :	230 331.00
	Réalisées :	125 951.31
• Recettes	Prévues :	230 331.00
	Réalisées :	157 457.49

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	13 269.35
Fonctionnement :	127 969.67
Résultat global :	141 239.02

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 039-253900302-20240320-SIE_2024_0006-DE



BUDGET 22800 – MERCANTINE ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

• Dépenses	Prévues :	34 788.00
	Réalisées :	0.00
• Recettes	Prévues :	34 788.00
	Réalisées :	34 787.73

FONCTIONNEMENT

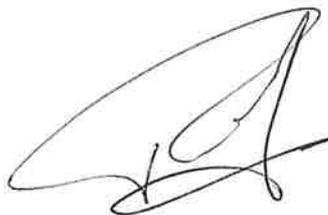
• Dépenses	Prévues :	102 740.00
	Réalisées :	71 138.69
• Recettes	Prévues :	102 740.00
	Réalisées :	68 270.98

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	34 787.73
Fonctionnement :	- 2 867.71
Résultat global :	31 920.02

Monsieur Marcel RENAUD, rappelle à l'assemblée que le budget de l'assainissement sera clôturé à l'issue du vote du budget 2024 suite au transfert de la compétence assainissement à Terre d'Émeraude Communauté au 1^{er} janvier 2024 et explique que :
VU la délibération n°S_2023_0020 en séance du 11 décembre 2023 du SIE de la Mercantine validant le transfert de l'excédent d'investissement reporté (001) du budget 22800 Mercantine Assainissement au budget 22700 SIE de la Mercantine,
VU la délibération n°153/2023 en séance du 13 décembre 2023 de Terre d'Émeraude ne s'opposant pas à ce transfert,
L'excédent d'investissement reporté (001) de Mercantine Assainissement (budget 22800), sera transféré et ajouté à l'excédent d'investissement reporté (001) du SIE de la Mercantine (budget 22700).

Par conséquent, il n'y a pas d'affectation du résultat pour le budget 22800 Mercantine Assainissement.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 039-253900302-20240320-SIE_2024_0006-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président, Marcel RENAUD

SIE
De la Mercantine
Siège social : Mairie - Siret : 25390030200014
230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD
03.84.42.32.46 - siemercantine@maisod.fr